

PROGRAMME BENEVOLES

PRISE EN CHARGE DU BENEVOLE

Rédacteur : Comité d'organisation des Championnats d'Europe par Equipe 2020 (Euro 2020).

A l'attention des : Bénévoles et juges de lignes des Championnats d'Europe par Equipe 2020.

A l'occasion de l'organisation des Euro 2020, la Fédération Française de Badminton (FFBaD) fait appel à des bénévoles. A ce titre, la FFBaD prend à sa charge les éléments suivants :

TRANSPORT

Pour le bénévole, sont pris en charge les frais de déplacement en train et/ou en voiture, le tout dans la limite de 60 euros. Cela s'applique sous réserve de présentation des titres de transports originaux et des justificatifs de paiement.

HEBERGEMENT

Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge par la FFBaD.

Cependant, en fonction du lieu de résidence du candidat et de ses missions sur l'événement, la FFBaD peut proposer un hébergement au moment de la sélection. Dans ce cadre-là, la FFBaD prendra en charge les frais d'hébergement.

L'hébergement se fait en chambre partagée avec d'autres membres de l'organisation, dans un hôtel sélectionné par la FFBaD.

RESTAURATION

La restauration est prise en charge par la FFBaD pendant les horaires de mission du bénévole sur le site de l'événement.

En fonction de l'horaire de convocation et du planning proposé, un repas sera fourni et pris en charge par la fédération.

Informations complémentaires :

- Lors de la phase de montage du vendredi 7 au lundi 10 février inclus, ainsi que du démontage le dimanche 16 février entre 18h et 00h : les bénévoles qui y participeront une restauration sera proposée et prise en charge en fonction du planning de mission du bénévole, une confirmation sera demandée.

Dans le cas où le bénévole est en mission extérieure au lieu de l'événement et qu'il lui est impossible de se rendre au Centre des bénévoles pour s'y restaurer, la FFBaD prend en charge le repas à hauteur de **11 euros TTC (Onze euros toutes taxes comprises)**, sous réserve de présentation des justificatifs originaux de paiement.

PROGRAMME BENEVOLES

PROCEDURE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Les demandes de remboursement de frais doivent être effectuées avant le **1^{er} juin 2020**.
Aucune feuille de remboursement n'est récupérée durant l'événement.
Au-delà du 1^{er} juin 2020, aucune demande de remboursement n'est prise en compte.

Pour cela, vous devez faire la demande en ligne :

- Rendez-vous sur <https://ffbad.carlabella.com/fed/proxy>.
- Domaine : FFBaD
- Entrez vos identifiants ou Inscrivez-vous
- Pour ceux qui s'inscrivent pour la 1^{ère} fois, vous devez retourner l'attestation justificatifs des originaux signé à l'adresse comptabilite@ffbad.org et ainsi recevoir vos identifiants de connexion.
- Connectez-vous
- Cliquez sur « Note de frais » puis « Saisie » à gauche de l'écran
- Remplissez Type avec « ORG.EVEN.INT. ORGANISATION EVENEMENTS INTERNATIONAUX » puis Axe Budget avec ce qui vous concerne. Autrement, mettez « Autre ».
- Cliquez sur « Créer » en dessous de l'onglet Frais. Vous arrivez alors sur cette page :

- A partir de là, renseignez vos informations et surtout **n'oubliez pas d'ajouter vos justificatifs** en cliquant sur la pièce-jointe !
- Vous pouvez créer une ligne pour chaque modalité (une pour les billets, l'autre pour les tickets de métro).
- Ensuite, cliquez sur « Remettre au contrôle »
- Un mail de confirmation de validation vous sera adressé.

Attention :

- Les reçus de cartes bancaires ne sont pas considérés comme des justificatifs.

Pascal BILDSTEIN

Directeur des Championnats d'Europe 2020